

APPEL A PROJETS INCUBATEUR ECONOMIE VERTE

Start up innovantes



5ème édition



CAHIER DES CHARGES - 2025

1. L'organisateur
2. Les partenaires
3. Focus sur la dernière promotion
4. A qui s'adresse le programme d'accompagnement ?
5. Pourquoi l'appel à projets ?
6. Exemples de problématiques actuelles dans la transition environnementale
7. Un accompagnement sur mesure
8. Le programme d'accompagnement collectif
9. Hébergement
10. Les prix
 11. Les modalités de candidature
 12. Les modalités d'attribution des prix
13. Engagement des participants
14. Critères de sélection
15. Le calendrier
16. Propriété intellectuelle
17. Droit de modification

L'ORGANISATEUR

CRÉA'TAG est un concours d'innovation à destination des créateurs d'entreprises, conçu pour encourager et soutenir la création d'une filière économie verte au sein de l'Agglomération d'Agen.

Il est porté par l'Incubateur Pépinière d'Entreprises La Serre, dont la mission est l'hébergement et l'accompagnement des porteurs de projets innovants de leur phase idéation/incubation (validation des ingrédients de base et de faisabilité / stratégie de l'entreprise) à la phase d'amorçage (1er couple Produit / Marché)

Situé sur la zone économique du Technopole Agen Garonne, à 5 minutes de l'échangeur autoroutier de l'A62, la Serre Incubateur Pépinière d'Entreprises rassemble tout un écosystème d'acteurs institutionnels et privés autour de la filière économie verte afin d'accompagner au mieux les projets de création de start-ups innovantes.

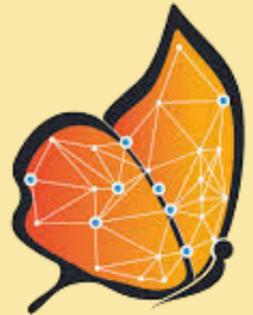
Nous trouver :

Association La serre de Garonne
Technopole Agen Garonne 257 Allée de Métalé
47310 Ste Colombe en Brulhois

Nos coordonnées

05 19 08 01 74
contact@serre-innov.fr
www.la-serre-innov.fr

Partenaires de l'écosystème de l'innovation
et de structuration de la filière verte



Établissements de recherches publiques et
privées et structures de transfert



LES PARTENAIRES

Entreprises locales à portée nationale et
internationale, engagées dans le soutien
des porteurs de projets



Collectivités et acteurs institutionnels



FOCUS SUR LA DERNIÈRE PROMOTION

MARCO.

Projet présenté par [Monsieur Lucas Fructus](#), qui souhaite réintroduire le marc de café dans l'économie circulaire en appliquant une cascade de valorisations grâce aux biotechnologies.

Hypocaps

Projet présenté par [Monsieur Jérémy Legardeur](#), qui vise à développer deux innovations (pastille alimentaire et support de distribution) qui n'existent pas à ce jour dans le monde pour permettre aux personnes sujettes aux hypoglycémies (diabète type 1 ou 2, sportifs...) de faire remonter leur glycémie sans subir les inconvénients de la prise de sucre régulière.



Projet présenté par [Monsieur Daniel Dos Santos](#), qui souhaite développer l'agroforesterie avec pour objectif de faire de l'investissement dans la plantation d'arbres (Paulownia) une solution pour la protection de l'environnement et une nouvelle ressource pour les agriculteurs.



Projet présenté par [Monsieur Mohamed Zellama](#), qui souhaite promouvoir le développement économique du sorgho grain français pour la consommation humaine.



Crea TAG

FÉLICITATIONS À NOS 4 LAURÉATS DE LA 3ÈME ÉDITION DU CONCOURS



FRANÇOIS-XAVIER
POSTEL



UGO MERICI



SIVA SENS



INGRID WALBROU



A QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ?

L'accompagnement proposé par l'Incubateur s'adresse aux porteurs de projets ou entreprises/start-up de moins de 5 ans, proposant des produits et services innovants œuvrant dans le secteur de la transition environnementale.

Leur phase de maturité peut aller de l'idée jusqu'au proof of concept (POC), voire la pré commercialisation.

Pour toute demande de renseignements,
n'hésitez pas à contacter

Perrine FRANCHOMME :

p.franchomme@serre-innov.fr



POURQUOI L'APPEL A PROJETS ?

L'objet de cet appel à projets est de faire émerger des projets de création d'entreprises et des projets d'innovation dans le domaine des greentech et de la transition environnementale.

Les candidats doivent évoluer dans l'un des grands domaines suivants (non exhaustif) :

Gestion / protection de
la ressource en eau

Éco-conception

Économie de la
fonctionnalité, RSE

Énergies renouvelables
et décarbonées

EXEMPLES DE PROBLEMATIQUES ACTUELLES DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- Comment rendre les réseaux électriques intelligents pour mieux gérer la consommation et éviter les pertes ?
- Comment rendre les bâtiments existants plus économes en énergie sans travaux lourds ?
- Comment améliorer la récupération et le recyclage des eaux usées ?
- Comment développer des solutions agricoles économes en eau (irrigation de précision, cultures adaptées) ?
- Comment améliorer le stockage de l'énergie renouvelable pour garantir une production stable ? Quels matériaux utiliser pour des panneaux solaires plus performants et recyclables ?

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Les porteurs de projets sélectionnés seront accompagnés durant 8 mois et bénéficieront d'un programme sur-mesure avec :

- Un accompagnement individuel à l'entrepreneuriat assuré par le Start-Up Manager
- Un accompagnement collectif assuré par le Start-Up Manager et les partenaires

L'accompagnement consiste à la structuration de la solution, la qualification du marché, la construction de leur business plan, la recherche de partenaires, etc.

L'accompagnement permet d'apporter aux porteurs de projets du conseil et de développer leur réseau : interventions d'experts, expérimentations in situ, recherche de financements...

> Retrouver le détail des différentes sessions sur la page suivante.



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF*

Session 1:
Juin 2025

BOOTCAMP

Session 2:
Juillet 2025

PROPOSITION DE
VALEUR

Session 3:
Septembre 2025

DEFINIR MON OFFRE

Session 4:
Octobre 2025

PROTOTYPER et
TESTER MON PRODUIT

Session 5:
Novembre 2025

STRUCTURER MON
ENTREPRISE

Session 6:
Décembre 2025

MARKETING ET
COMMUNICATION

Session 7:
Janvier 2025

FINANCEMENT ET
LEVÉE DE FONDS

Session 8:
Février 2025

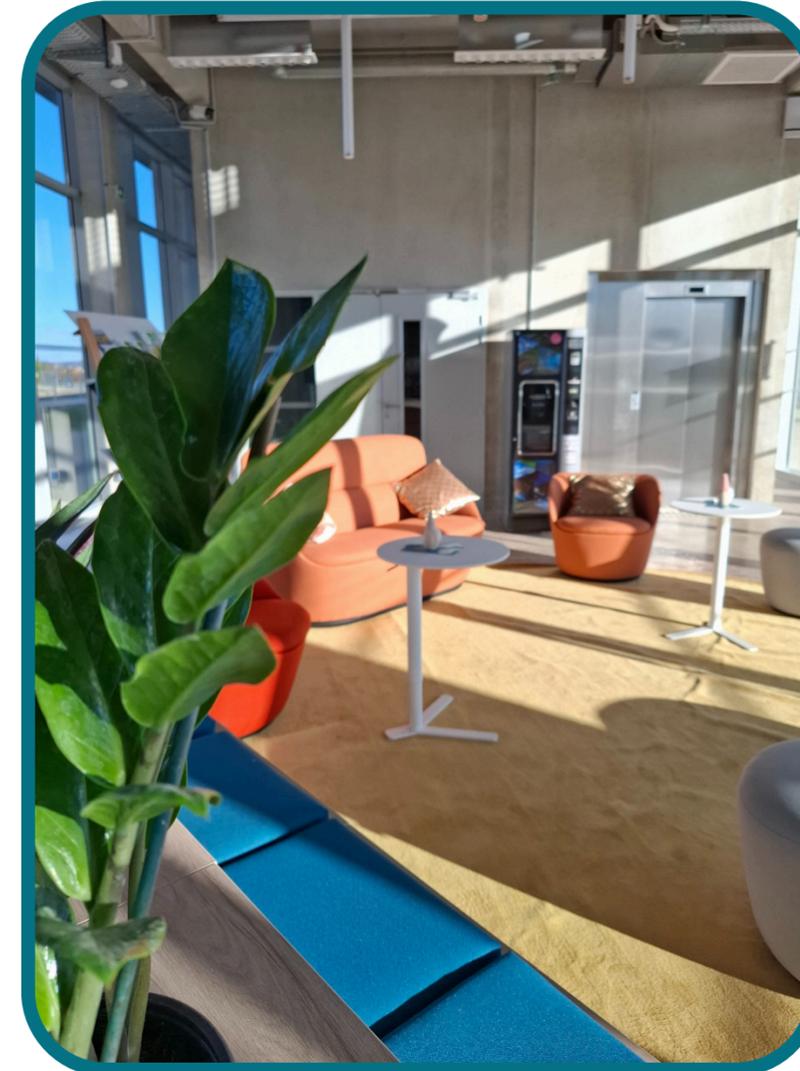
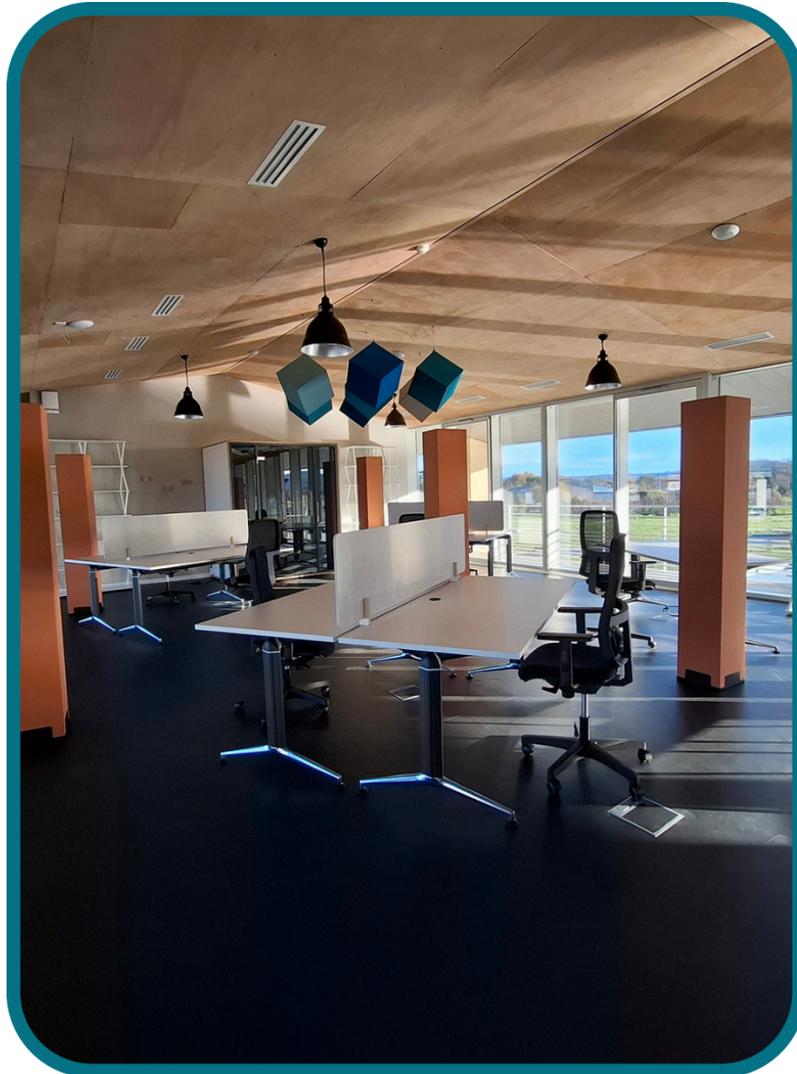
COACHING DU
DIRIGEANT et
FORMATION PITCH



HÉBERGEMENT

1300 m² au service des entreprises

En espace partagé ou en bureaux fermés, bénéficiez de solutions d'hébergements propices à la croissance de votre projet



5 lauréats

LES PRIX

1er Prix :	5 000 € / Accompagnement et Hébergement offert pour une durée de 8 mois
2ème et 3ème Prix :	2 800 € et 2200 €/ Accompagnement et Hébergement offert sur 8 mois
4ème et 5ème Prix :	Accompagnement et Hébergement offert pour une durée de 8 mois

Les dotations Accompagnement/ Mécenat de compétences et de moyens/ Hébergement offert sont évalués à 7000 €/projet

5 lauréats maximum seront désignés à l'issue de la tenue du jury, composé de membres de l'Agglomération d'Agen, de partenaires entreprises (banques et industriels) et de l'écosystème d'innovation.

Le jury attribuera les dotations aux trois premiers lauréats à l'issue de la période d'accompagnement de 8 mois sous réserve de suivi du programme et d'implantation locale.

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

- 

Les porteurs de projets devront déposer leur candidature sur la plateforme en ligne ci dessous jusqu'au 20 mai 2025 à 23h59
Toute candidature reçue hors délai ne sera pas examinée
- 

Déposer sa candidature à l'appel à projet CREATAG et fichiers annexes via le formulaire suivant :
<https://la-serre-innov.fr/dossier-de-candidature>
- 

Une présélection de dossier sera réalisée le 23 mai 2025
A l'issue de ce premier jury les dossiers seront retenus pour un pitch en présentiel devant plusieurs jury le jeudi 5 juin.
- 

Les conditions et modalités seront transmises aux candidats avant chaque étape (pré- selection et jury final)

LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX



Les candidats pourront bénéficier des prix à condition de s'engager à intégrer l'Incubateur, la pépinière ou l'hotel d'entreprise.

Ils devront s'engager à y être présent physiquement avec leurs équipes et à suivre le programme d'accompagnement proposé par l'Incubateur en acceptant la convention d'accompagnement



Le jury nommera 5 lauréats.



Chaque membre du jury disposera d'une voix.



En cas de partage des voix, la voix du président sera prépondérante.



La Serre se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

- ➔ Chaque start-up ou porteur de projet s'engage, à partir du moment où il candidate, à participer au bon déroulement de l'appel à projets, à travers :
- ➔ Le fait de remplir le dossier de candidature en ligne
- ➔ La disponibilité du porteur pour un rendez-vous et/ou pour une présentation du projet au jury final
- ➔ Son autorisation à voir son nom et son image utilisés dans le cadre de la promotion de l'Appel à projets CRÉATAG 2025, si le candidat est sélectionné
- ➔ Sa participation aux événements presse organisés pour mettre en valeur cet Appel à projets si le candidat est sélectionné

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent :

- Être majeurs et résider en France métropolitaine
- Avoir ou prévoir de domicilier leur activité et leur entreprise sur le territoire de l'agglomération d'Agen dans les trois premiers mois suivant l'appel à projet

LES CRITERES DE SÉLECTION

Les start-ups ou porteurs de projets seront sélectionnés principalement selon les principaux critères suivants :

- ✔ La cohérence de l'activité avec les thématiques de l'appel à projets
- ✔ Le degrés d'innovation
- ✔ Le potentiel de développement
- ✔ La connaissance du marché et de ses concurrents
- ✔ L'approche financière
- ✔ La composition et les compétences de l'équipe
- ✔ L'intérêt pour l'accompagnement
- ✔ La disponibilité pour les porteurs de projets
- ✔ La capacité à s'installer au sein de l'Incubateur



LE CALENDRIER



18 mars
2025

20 mai 2025

23 mai 2025

5 juin 2025

Juillet 2025

Lancement de
l'appel à projets

Clôture de
l'appel à projets

Jury de pré- sélection

Jury final
Remise des prix aux
lauréats et signature
des conventions
d'accompagnement

Entrée en
incubation

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'appel à projets Creatag, les candidats communiqueront à l'Incubateur Pépinière La Serre des documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle.

L'Incubateur Pépinière La Serre s'engage à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire les besoins du présent appel à projets. En tout état de cause, la participation à cet appel à projets implique l'acceptation pure et simple par les candidats des dispositions du présent règlement.

Les candidats garantissent à l'Incubateur Pépinière La Serre la jouissance paisible du dossier de candidature et des pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et ce, pendant la durée du présent appel à projets et des droits de propriété intellectuelle.

DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT

L'Incubateur Pépinière La Serre se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent appel à projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le présent règlement pourra si nécessaire être modifié.

Le candidat peut également annuler sa participation jusqu'à la clôture de l'appel à projet.

ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX

L'Incubateur Pépinière La Serre se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, L'Incubateur Pépinière La Serre se réserve la possibilité d'exclure de l'appel à projets le ou les participants en cause.

Suite à cet appel à projets, et suite à la signature des conventions d'accompagnement entre les lauréats et L'Incubateur Pépinière La Serre, celui-ci se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix si les lauréats ne respectent pas les termes de la convention d'accompagnement, notamment si la disponibilité des porteurs de projets venait à être insuffisante pour garantir un accompagnement efficace de la part de l'Incubateur.

L'Incubateur Pépinière La Serre ne pourra être tenu pour responsable d'une annulation ou d'une suspension des prix conformément au présent article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

L'Incubateur Pépinière La Serre se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si les candidatures sont jugées trop éloignées des critères de sélection

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

L'Incubateur Pépinière La Serre ne pourra en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les candidats restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.